

**Arrêté n°2024- 191 portant recevabilité de liste de candidatures des
représentants des doctorants au conseil de l'ED MPSNI**

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles D719-1 et suivants,

Vu l'arrêté n°2024 - 177 relatif à l'élection des doctorants au conseil de l'école doctorale MPSNI,

ARRETE

Article 1 :

Est déclarée recevable pour l'élection des représentants des doctorants au conseil de l'ED MPSNI, la liste suivante :

- **Alliance des doctorants MPSNI**

Article 2 :

La liste de candidats est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

Le présent arrêté est exécutoire après publication dans le recueil des actes administratifs de l'université et transmission au Rectorat.

Il sera affiché dans les locaux de l'université de Reims Champagne-Ardenne.

L'administrateur provisoire de l'école doctorale MPSNI est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché dans le bureau des services administratifs de l'école.

Fait à Reims,


le 13/12/2024 

Christophe CLÉMENT

Mis en ligne le :13/12/2024

Transmis au Recteur, chancelier des universités le :13/12/2024

Annexe 1 : Liste recevable

Annexe 1 : Liste recevable

Liste « **Alliance des doctorants MPSNI** » :

1. DARS Anass
2. BECARD Blandine
3. GIOVANELLI Yonnel
4. D'ANGELI Carla
5. MATER Armand
6. DURSUN Saliha
7. KLEIN Jules

